



FAQ sur le transport pour les parents – TF014

MON ENFANT EST-IL ADMISSIBLE AU TRANSPORT?

- Le transport est attribué conformément à la politique STWDSTS 002 - Transportation Eligibility.
- Votre enfant doit vivre à l'intérieur de la limite de fréquentation de l'école et vivre plus loin de l'école que le maximum walking distance attribué au niveau scolaire de votre enfant afin d'être admissible au transport.
- Accédez à www.stwdsts.ca/home/policies/ pour accéder à toutes les politiques de transport stwdsts.

COMMENT PUIS-JE SAVOIR SI MON ENFANT EST ADMISSIBLE À PRENDRE L'AUTOBUS?

- Veuillez visiter www.findmyschool.ca pour déterminer l'admissibilité de votre enfant.
- Vous devrez entrer votre adresse municipale exacte (numéro de maison, nom de rue et municipalité).

COMMENT ET QUAND SERAI-JE INFORMÉ DE L'HORAIRE D'AUTOBUS DE MON ENFANT?

- À la fin du printemps et à l'été, stWDSTS planifie et met à jour les lignes d'autobus pour la prochaine année scolaire.
- Le portail Web des parents de BP sera accessible aux parents pour la 3^e semaine d'août. Ceci est communiqué dans notre newsletter.
- Les parents peuvent consulter et s'inscrire aux notifications de bus à www.findmyschool.ca.

QU'EST-CE QUE MON ENFANT DOIT ÊTRE RAMASSÉ ET DÉPOSÉ CHEZ UN SOIGNANT?

- Le transport sera assuré conformément à la politique stwdsts 034 - transportation pour child care.
- L'adresse de votre enfant et l'adresse de votre fournisseur de soins doivent se trouver dans les limites de fréquentation scolaire de votre enfant et répondre aux critères de distance pour être admissible au transport.
- Provid votre école avec ces informations au moment de l'inscription et le suivi avec un appel téléphonique à STWDSTS (519-824-4119) en mai pour s'assurer que cette autre adresse a été reçue.

MON ENFANT PEUT-IL ÊTRE PRIS EN CHARGE À LA MAISON ET DÉPOSÉ CHEZ LE FOURNISSEUR DE SOINS?

- Le transport sera assuré conformément à la politique stwdsts 034 - Transport pour l'enfant Cson.
- Les deux adresses doivent être admissibles au transport jusqu'à l'école de votre enfant et il doit y avoir de la place dans l'autre autobus. Les adresses de ramassage et de dépôt peuvent être différentes, mais doivent être utilisées de manière cohérente tous les jours de la semaine - une adresse peut être utilisée pour le ramassage tout le temps, et une adresse différente pour déposer tout le temps.

EST-CE QUE MON ENFANT SOIT TRANSPORTÉ AU PROGRAMME AVANT L'ÉCOLE OU QU'IL SOIT RAMENÉ À LA MAISON PLUS TARD PARCE QU'IL EST DANS LE PROGRAMME APRÈS L'ÉCOLE?

- Le transport n'est pas fourni pour les programmes avant ou après l'école.

MON ENFANT EST INSCRIT AU PROGRAMME AVANT L'ÉCOLE. SI LES AUTOBUS SONT ANNULÉS LE MATIN, MON ENFANT SERA-T-IL RAMENÉ À LA MAISON APRÈS L'ÉCOLE?

- Lesbus sont annulés le matin, ils ne circulent pas l'après-midi.

SI JE CHOISIS QUE MON ENFANT N'ASSISTE QU'À DES COURS 1/2 JOUR CAN IL / ELLE ÊTRE TRANSPORTÉ À LA MI-JOURNÉE?

- Le transport en milieu de journée n'est pas fourni.

QUE DOIS-JE FAIRE SI MON ADRESSE CHANGE PENDANT L'ÉTÉ?

- STWDSTS accepte tous les changements d'adresse de l'école tels qu'ils sont mis à jour dans les systèmes d'information sur les élèves de l'école.
- Veuillez contacter l'école avec vos informations d'adresse mises à jour.
- **S'il vous plaît être informé qu'il peut prendre plusieurs semaines pour faire un changement en Septembre après la rentrée scolaire.**

QUE DOIS-JE FAIRE SI L'AUTOBUS DE MON ENFANT EST EN RETARD?

- Vous devez connaître le nom de la compagnie de bus qui transporte votre enfant un numérod'autobus route.
- Accédez à www.stwdsts.ca et cliquez sur l'icône Retards d'autobus pour afficher une liste des retards d'autobus signalés. Si l'autobus de votre enfant n'est pas répertorié, appelez directement votre compagnie d'autobus.

COMMENT L'ÉCOLE SAIT-ELLE QUEL AUTOBUS MON ENFANT PREND?

- Toutes les écoles ont accès aux listes d'autobus actuelles de STWDSTS.
- De plus, STWDSTS prépare des étiquettes de transport pour chaque élève de la maternelle et de la 1re année à porter, ce qui comprend son nom, son itinéraire d'autobus et des informations sur les arrêts d'autobus.

DOIS-JE RENCONTRER MON ENFANT LORSQU'IL MONTERA OU DESCEND DE L'AUTOBUS?

- Les parents doivent prendre des dispositions pour que leur enfant se rende à leur arrêt d'autobus et en revenir en toute sécurité.
- Les élèves de la prématernelle, de la maternelle et de la 1re année doivent être accompagnés à l'arrêt d'autobus et rencontrés à l'arrêt d'autobus conformément à la politique 015 du STWDSTS - protocole primaire.